

L'hon. M. CRERAR: J'aimerais vous interroger sur certains aspects de cette question. Je fais mienne votre thèse d'ensemble sur les conséquences qu'entraîne dans le domaine commercial l'existence de barrières. Je souscris également d'une manière absolue à vos idées au sujet de certaines industries au Canada qui pourraient réduire leurs tarifs douaniers. Il me souvient, qu'il y a trente ans, (alors que j'étais un de ceux qui prêchaient en faveur de l'abolition des droits douaniers sur le matériel agricole) on m'avait affirmé qu'une telle abolition affaiblirait l'industrie du matériel agricole au Canada. Néanmoins celle-ci a pris un essor constant sous un régime de liberté complète; aujourd'hui, notre industrie d'instruments aratoires est l'une des premières du monde. Il ne s'ensuit donc pas obligatoirement que des restrictions douanières soient indispensables à un essor sain. Je suis l'adversaire de toutes les restrictions, quelles qu'elles soient. Je m'aventure ici en terrain semé d'embûches; mais pour nous en tenir à une question courante, songeons par exemple au commerce de la margarine.

L'hon. M. BEAUBIEN: Pourquoi soulever ce problème?

L'hon. M. CRERAR: A titre d'exemple. Dans le domaine de la margarine, les agriculteurs canadiens penchent volontiers vers un régime de restrictions. Cela cadre-t-il avec le principe général de l'abolition des pratiques restrictives? La même chose est vraie aux États-Unis, en ce qui concerne la modification qu'on a apportée à la loi sur la défense, il y a un an, touchant les produits laitiers. Toute la question se ramène à ceci: vous, M. Hope, qui êtes un économiste de profession avec vos confrères, vous pouvez nous exposer la chose d'une manière à mon sens fort claire; mais, (et vous l'avez touché du doigt) les difficultés surgissent quand il s'agit de s'en prendre aux obstacles d'ordre politique associés au problème.

M. HOPE: C'est exact.

L'hon. M. CRERAR: Et ces difficultés-là, ne me semblent guère diminuer.

M. HOPE: C'est que dans le domaine des réformes d'ordre politique, alors que le monde occidental a voulu donner à toutes les peuplades de l'univers le droit de vote, il a ainsi semé le vent et a récolté une tempête que tous n'avaient pas su prévoir. Dans tous les pays, les partis politiques tendent à accéder au pouvoir et, pour ce faire, ils ont pris l'habitude de s'appuyer sur l'ignorance et les préjugés de la masse. Ainsi, songez à la théorie de l'État-providence. Je n'ai rien contre le bien-être de la population; mais il me semble que nous ne devrions nous engager à fond dans certains domaines du bien-être, qu'une fois que le rendement de notre production serait élevé. Nous pourrions mettre ces formules en pratique une fois que nous serons devenus assez riches; mais nous rencontrerons fatalement des difficultés si, tout en étant une nation relativement pauvre, nous céditions à la pression de nos concitoyens réclamant tous ces avantages dans le domaine du bien-être.

L'hon. M. EULER: Vous ne prétendez pas que le Canada soit un pays pauvre?

M. HOPE: Le pays qui s'engage loin dans la voie de l'État-providence va fatalement se transformer en nation à prix de revient élevé s'il n'a pas les moyens de payer la note. Mais des pays riches, comme le Canada et les États-Unis peuvent aller loin dans cette direction sans réellement devenir des nations à prix de revient élevé. Il me semble que dans l'Europe d'aujourd'hui, par suite de pressions d'ordre politique et de l'influence communiste, certains pays ont été contraints de s'avancer trop loin dans la voie du bien-être, avant d'avoir pu créer chez eux la richesse indispensable; ainsi, ils sont devenus des pays à prix de revient élevé. La seule chose que nous puissions faire c'est de souhaiter qu'ils sachent s'arrêter à temps.

L'hon. M. CRERAR: Ces pays songeraient-ils davantage au bien-être qu'à la liberté?